



**Question écrite de la députée Katrin JADIN  
à Monsieur Sammy MAHDI, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration,  
concernant la plateforme contre la migration illégale  
- Bruxelles, le 21 octobre 2020 -**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Il me revient que plusieurs pays européens ont récemment présenté une plateforme pour lutter plus effectivement contre la migration illégale en Europe. L'Autriche a initié ce projet afin de combattre fermement les passeurs mais visant également une amélioration dans la protection des frontières, une simplification en terme de rapatriement et des procédures d'asile plus efficaces.

Cette plateforme de coordination, qui ne vise cependant pas à devenir une nouvelle agence de l'Union européenne, aura son siège à Vienne et pourra compter sur l'expertise de ses états adhérents comme notamment l'Allemagne.

Monsieur le Secrétaire d'État, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Que pouvez-vous nous dire sur la plateforme contre la migration illégale à laquelle plusieurs états-membres de l'Union européenne compte contribuer ?
- La Belgique a-t-elle assuré sa participation à la plateforme contre la migration illégale ?
- Dans l'affirmative, pouvez-vous nous dire quel sera la contribution de notre pays ?

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'État, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

## **Réponse du Secrétaire d'État :**

Les 22 et 23 juillet 2020, l'Autriche a organisé une conférence ministérielle sur les questions migratoires à Vienne. Cette conférence a rassemblé des représentants des Etats membres du Forum de Salzbourg, du Danemark et de la Grèce, ainsi que des pays des Balkans, de la Suisse et de la Commission européenne.

La Déclaration de Vienne résultant de la conférence propose la création d'une « plateforme opérationnelle de l'itinéraire de la Méditerranée orientale ». Cette plateforme a pour but de lutter efficacement contre la migration irrégulière le long de l'itinéraire de la Méditerranée orientale et à promouvoir une meilleure coordination des mesures de lutte contre la migration irrégulière dans la région. Cette plateforme vise à rassembler la Commission, les agences et les Etats membres autour de quatre axes centraux : coopération (i) en matière de protection des frontières extérieures ; (ii) en matière de rapatriement des migrants n'ayant pas droit à l'asile, (iii) en matière de lutte contre les trafics et (iv) pour mettre en place de procédures d'asile plus rapides et plus efficaces.

La présidence allemande demande aux Etats Membres de faire part de leur intention d'offrir un soutien concret via cette plateforme ainsi que de discuter de la meilleure manière d'avoir une approche coordonnée. Dans un premier temps, le but est de mettre l'accent sur les activités en lien avec la gestion des frontières et de la lutte contre la traite des êtres humains. La Bosnie-Herzégovine est marquée comme zone d'activité prioritaire. La Belgique n'a actuellement aucun projet en cours en Bosnie-Herzégovine. Elle mène des activités en Albanie, Kosovo, République de Macédoine du Nord, et en Serbie.

Après la question initiale posée à la Belgique, traitée par la législature précédente, aucune question de suivi ni aucune information supplémentaire n'ont été fournies par l'Autriche. Pour l'instant, la Belgique a décidé de ne pas participer, compte tenu de la portée territoriale et des domaines de travail limités et du fait que la situation à la frontière sud de l'Europe est particulièrement problématique en ce moment. En outre, il est préférable de ne pas lancer de nouvelles plateformes de coopération en dehors des structures de l'UE et de travailler à des solutions durables dans le cadre du Pacte européen sur l'asile et la migration.